

Rapporteur : Mme ROY Mireille

(ADOPTE)

Mme ROY Mireille, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est avec un plaisir non dissimulé que je me fais le rapporteur de ce dossier sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable de la Ville de Lyon, plaisir aussi de voir les interventions de tous les Groupes ou presque. Et bien oui, aujourd'hui, le Développement Durable est au centre des discours, espérons qu'il soit au centre des actes.

Je vous dispenserai de la lecture longue et fastidieuse de ce dossier. Néanmoins, je vais prendre quelques minutes pour vous en exposer les grandes lignes.

Le décret du 17 juin 2011 précise le cadre de référence. Il s'agit d'un référentiel précis qui structure tous les champs sur lesquels une collectivité a compétence, les leviers dont elle dispose et les outils mis en place pour mesurer les avancées en matière de développement durable.

Ce rapport examine tour à tour cinq thématiques essentielles qui couvrent le champ de la plupart des délégations et directions de la ville. Ceci nous prouve une fois de plus la nécessité de travailler différemment, transversalement, collectivement. Un développement soutenable en vaut la peine.

Premier thème : cohésion sociale, solidarité entre les territoires et entre les générations. Ce sont des thèmes qui nous sont imposés.

Vous connaissez tous ici le fameux schéma développement durable qui mixe environnement/social/économie.

C'est une nouvelle façon de concevoir l'intérêt public, plus globale, plus juste, plus équitable et surtout qui garantira un avenir supportable pour les générations futures.

Si certains objectifs relèvent d'une gouvernance mondiale, c'est à l'échelle locale qu'on peut mesurer le lien social, la solidarité entre les habitants, entre les générations et les territoires.

Quelques exemples qui constituent le volet social :

Un dispositif de clauses d'insertion dans le cadre de la commande publique, véritable tremplin vers l'emploi pour des personnes en parcours d'insertion.

La Ville de Lyon est engagée par ailleurs pour promouvoir l'égalité auprès des Lyonnais, notamment l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi.

Le CCAS a procédé à l'analyse des besoins sociaux permettant une refonte de l'action publique, en particulier en direction des jeunes.

Dernier exemple, mais non des moindres, cher à nous toutes, n'est-ce pas Madame Rabatel, la question de la parité hommes/femmes dans les actions portées ou soutenues par la ville, et la signature prochaine de la charte européenne pour l'égalité femmes/hommes dans la vie locale.

La notion du vivre ensemble irradie aussi bien le Projet Educatif Local que le Plan Local d'Urbanisme.

La concertation sur des projets emblématiques ou plus modestes est essentielle. La population est experte au même titre qu'architectes ou ingénieurs et sa voix est entendue, qu'il s'agisse d'aménagement de square, de lieu d'accueil parent dans les écoles ou d'axes structurants.

Le contrat urbain de cohésion sociale fait la part belle à la concertation. Certains dispositifs ont permis de financer des microprojets initiés par les habitants comme par exemple un compost collectif à la Duchère.

Des journées de formation ou de rencontres entre conseils de quartier, organisation de la semaine de la démocratie locale encouragent les échanges de pratiques, d'idées, de « faire ensemble », des forums, des associations, des événements tels « tout le monde dehors », la fête des voisins renforcent la solidarité intergénérationnelle, voire interculturelle, bref des rencontres entre publics très divers.

De plus en plus de projets concrets autour de l'environnement fleurissent : demandes accrues de jardins éphémères dans les délaissés urbains, jardins partagés, MIF (Micro Implantation Florale) nées de collectifs d'habitants désireux d'améliorer le cadre de vie de tous.

Participation joyeuse à la « faites de la propreté » portée par le Grand Lyon, nettoyage des espaces publics (Mermoz, mais aussi écoles, collèges et lycées dans le 3^e arrondissement en particulier).

La Ville de Lyon est intégrée dans un grand nombre de réseaux internationaux : « arc alpin ville santé » « cités interculturelles », réseau des villes cyclables dans le cadre d'un partenariat entre Ville et Grand Lyon.

Même si j'ai fait beaucoup d'impasses, je ne pouvais passer sous silence le programme d'actions et de prévention de la précarité énergétique.

Le décret du 10 août 2005 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité prévoit que le fournisseur d'électricité en informe le CCAS qui propose différentes possibilités pour régler la situation.

EDF dans son compte rendu annuel, fait état de près de 5 000 clients bénéficiaires du tarif de première nécessité sur le territoire de la Ville de Lyon pour 2010. Ceci doit nous interroger, bien sûr.

Un mot encore concernant l'axe important du Plan de mandat quant à la politique Handicaps, dimension essentielle de la lutte contre les discriminations.

Le label commerce Handi-accueillant est décerné aux commerces de proximité qui ont fait le choix d'améliorer au quotidien l'accueil des personnes en situation de handicap.

J'ajoute que les outils de communication de la Ville sont déclinés en version braille, cassettes audio, MP3.

Pour terminer avec ce premier palier, la collectivité est exemplaire car elle s'est vue décerner le label « Diversité » de l'AFNOR suite à la réalisation de diagnostic, à la signature de la Charte Diversité dans l'entreprise, de la Mission Egalité.

Exemplarité encore sur l'organisation : pour la troisième fois un forum Développement Durable sur le thème « la ville de demain » qui s'est tenu du 1er au 7 avril. Temps de formation, d'échanges entre les agents, les élus municipaux et les lyonnais. Temps fort et multiformes puisque composé de conférences, d'ateliers, de visites de lieux remarquables : les coulisses du zoo, la chaufferie bois, le quartier Confluence, en sont quelques exemples.

Le deuxième axe imposé par la loi : la prévention de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources.

La partie plus environnementale du développement durable s'est dotée d'outils de connaissance et de suivi sur l'ensemble du territoire. La biodiversité en ville fait l'objet de livrets pédagogiques sur le patrimoine arboré, le jardin botanique, etc... La ville participe aussi, au projet scientifique Urbanbees, projet européen qui porte sur le maintien des abeilles sauvages pollinisateurs en milieu urbain : l'hôtel à abeilles parc Chambovet par exemple.

La Direction des espaces verts est certifiée selon la norme ISO 14001 pour son management environnemental. La direction en charge des

terrains de sports et des cimetières évolue également vers une politique environnementale. Le cas de la Cressonnière à Vaise est une zone humide en plein cœur de Lyon, fort riche en matière de biodiversité. Les services de l'éclairage public savent gérer au mieux l'éclairage dans les jardins et parcs afin de limiter la pollution lumineuse génératrice de perturbations pour les écosystèmes et la santé humaine.

Lyon possède de nombreux espaces verts allant du jardin de poche au parc urbain tel Gerland, la Tête d'Or et bientôt Sergent Blandan. La Ville a pour objectif que chaque habitant puisse disposer d'un espace vert dans un rayon de 300 mètres de son domicile. Par ailleurs, de nombreux projets d'école soutenus par la direction de l'Education ont en commun l'objectif de créer un jardin pédagogique et de pratiquer le compostage. D'autre part, nous connaissons tous les nombreux jardins dits « jardins ouvriers » sur l'ensemble de la ville, une centaine environ, générateurs de convivialité.

Concernant la qualité de l'air : l'air extérieur fait l'objet de dépassements fréquents des seuils réglementaires : pic d'ozone lors des grandes chaleurs, particules lorsque les chauffages sont en route. Le Plan de Protection de l'Atmosphère sera prochainement révisé, nous avons d'ailleurs une réunion en Préfecture la semaine prochaine. Lyon et Villeurbanne sont incluses dans l'une des premières ZAPA (zones d'action prioritaire pour l'air) du Grand Lyon.

Nous participons financièrement au réseau de surveillance ATMO Rhône-Alpes et nous sommes bénéficiaires du système d'alerte en cas de pic de pollution (dans les écoles, les RPA...). En ce qui concerne la qualité de l'air intérieur, problème émergent, les maîtres d'ouvrage sont sensibilisés aux règles de ventilation.

La démarche développement durable intègre la prévention des risques. La Ville de Lyon peut être confrontée à des sites aux sols pollués lors d'acquisition. Elle conduit des diagnostics avec le souci évident de prévention et d'exemplarité. Quant aux eaux de surface, elles sont régulièrement analysées (celles du lac du parc de la Tête d'Or en particulier) en cas de risque de grippe aviaire, pour ne prendre que cet exemple. A Lyon, les poissons du Rhône sont partiellement interdits à la consommation, car risquant d'être contaminés par les PCB.

En ce qui concerne la nappe phréatique, plutôt de bonne qualité, sa température est néanmoins passée de 12°C à 25°C dans certaines zones ; réchauffement provoqué par l'utilisation de la nappe dans des dispositifs thermiques comme les pompes à chaleur. Un recensement exhaustif des pompes à chaleur a été engagé.

Le troisième axe s'intitule : dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

La Ville est au top des labels puisqu'elle a créé celui de ville équitable et durable en 2010. A ce jour, 126 structures sont labellisées. Au niveau interne, la mise en place de critères et clauses environnementales et sociales dans la commande publique est inscrite automatiquement. La Ville de Lyon contribue à développer la promotion de la consommation responsable au-delà du commerce équitable en facilitant l'acte d'achat responsable par des campagnes de communication :

- Création de supports pédagogiques, formations à l'Opéra de Lyon, formation à l'éco-conduite au service courrier...

- Soutien au forum de l'emploi et des métiers dans l'économie sociale et solidaire.

- Présence dans différents réseaux : des actions concrètes comme la présence du bio dans les cantines scolaires.

- A noter l'engagement des agents et des élus dans les comportements plus responsables : 44 référents répartis dans 50 directions de la ville dans le réseau commande publique, formés au développement durable. Un guide méthodologique sur la commande publique responsable est en cours d'élaboration.

- Formation des acheteurs publics de la collectivité : une analyse en coût global des projets d'investissement optimise les nouvelles solutions techniques.

- Participation au réseau acheteurs publics socialement responsables et réseau compagnie des acheteurs et dirigeants de France.

Le quatrième point concerne plus particulièrement ma délégation, puisqu'il s'agit de la lutte contre le réchauffement climatique et la protection de l'atmosphère.

La Ville de Lyon a délibéré le 10 octobre 2010 autour du bilan carbone, première étape du PCET de Lyon. Ce diagnostic, encore en cours, devrait aboutir d'ici la fin de l'année. Il conviendra alors de proposer des pistes d'orientation stratégiques pour élaborer un plan d'actions à court et moyen termes.

L'ALE accompagne la Ville de Lyon dans la réalisation du Plan Climat de la Ville, dans ses compétences spécifiques.

Le premier domaine d'actions de la Ville c'est le patrimoine bâti qui représente 1,8 m² et près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre. Un premier audit énergétique global a démontré que 20 % de notre immobilier couvrent 80 % des dépenses énergétiques. Puis, la ville a lancé un diagnostic détaillé sur 45 ensembles immobiliers, sur les mairies d'arrondissement, des ensembles d'écoles et de crèches, les bâtiments parmi les plus consommateurs. Ce diagnostic piloté par la DGTB est une

étape incontournable pour « établir le futur plan de rénovation thermique à l'horizon 2020 ».

La maîtrise de consommation est déjà avancée grâce à la surveillance des consommations d'eau et d'énergie, à la télégestion avec comme objectif de « chauffer au bon endroit, au bon niveau, au bon moment ». La production d'énergie renouvelable est fournie, en partie, par la chaufferie bois de la Duchère (4.000 tonnes de CO² économisées). Mais aussi par la Centrale Solaire de la piscine de Vaise, des panneaux photovoltaïques sur des constructions neuves, la halle d'athlétisme de la Duchère par exemple.

Le transport est notre deuxième domaine de compétence puisqu'il est aussi émetteur pour 1/3 des émissions de gaz à effet de serre.

La direction logistique Garage et Festivités s'occupe de la gestion du parc auto : achat différent, remplacement par des véhicules électriques, plan d'entretien, auto partage contribuent aux objectifs du Grenelle.

Le troisième domaine concerne l'éclairage public qui s'est fixé comme objectif de revenir en 2014 au niveau de 1989, malgré l'augmentation des points lumineux.

M. LE MAIRE : Il faudrait peut-être résumer un peu, car si l'on doit développer tout le développement durable que l'on fait dans la Ville de Lyon, on y passerait des jours et des jours !

Mme ROY Mireille, Adjointe : Je vais donc passer directement au 5^e axe qui concerne l'épanouissement de tous les êtres humains en matière d'emploi, de logement, de santé, de culture et de loisirs.

En conclusion, cette loi nous a permis un premier constat et un premier diagnostic. Une formalisation imparfaite qui a besoin d'être problématisée. Françoise Rivoire et moi-même proposeront une feuille de route pour l'ensemble des acteurs de la Ville afin d'assurer le suivi de la loi d'engagement pour l'environnement pour les années à venir.

Je vous prie d'excuser la longueur de mon propos, mais quand je vois la longueur des interventions demandées par certains, j'avoue me sentir à l'aise !

M. LE MAIRE : Je vais passer la parole à M. Geourjon qui va savoir tenir à l'intérieur de ses 4 minutes, de manière exemplaire !

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport constitue pour nous un des plus importants dossiers de ce Conseil municipal et nous en approuvons pleinement les objectifs et l'étendue des domaines décrits.

Si vous nous présentez ce rapport aujourd'hui, c'est grâce au Grenelle de l'environnement, en effet il est maintenant obligatoire pour une collectivité de plus de 50.000 habitants de présenter annuellement un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Pour nous, cette obligation est une avancée significative du Grenelle de l'environnement. Il doit permettre au citoyen de juger concrètement de la prise en compte du développement durable à tous les niveaux de la collectivité.

Dans cet esprit nous approuvons également la vision globale du développement durable incluant les aspects de lutte contre les discriminations, les aspects sociaux, les aspects de solidarité et de cohésion sociale, les aspects de gouvernance, de concertation, de faire ensemble et bien évidemment les aspects plus directement liés à l'environnement et à la préservation de notre planète. A travers ce rapport, on dessine donc ce que pourrait être une gestion responsable et durable d'une ville comme Lyon. C'est dans cet esprit que ce rapport pourrait être le rapport annuel d'activité du Maire.

Nous sommes donc plus déçus que vous soyez resté, Monsieur le Maire, dans le registre des bonnes intentions. En effet, malgré un rapport volumineux de 72 pages, vous ne donnez que peu d'indicateurs permettant de mesurer de manière tangible et objective la progression vertueuse de notre collectivité.

Je citerai un exemple que vous avez évoqué tout à l'heure : nous sommes tous favorables à une meilleure intégration des personnes en situation de handicap, notamment en milieu professionnel. Il aurait été ainsi intéressant d'indiquer qu'en 2010 la Ville de Lyon atteint un taux de 3,85 % alors que la loi fixe le seuil plancher à 6 % des agents. Il y a donc là un axe de progression important.

Afin que l'année prochaine, ce rapport puisse être plus pertinent...

M. LE MAIRE : Un rapport plus long !

M. GEURJON Christophe : Non, plus pertinent, je me permets de vous proposer certains indicateurs :

- taux d'emploi de personnes en situation d'handicap,
- taux de responsables de service ayant suivi une formation de lutte contre les discriminations,
- taux des marchés publics incluant une clause sociale,
- consommation annuelle électrique de l'ensemble des services municipaux,
- consommation annuelle d'eau potable pour l'arrosage des espaces verts ou pour les opérations de nettoyage des voiries,
- taux d'achat de produits bio au sein des différents services de restauration,

- taux d'achat des produits alimentaires dans un rayon de 40 km autour de Lyon,
- taux des projets d'investissement ayant été étudiés par une approche coût global.

Et il y en a certainement d'autres que j'oublie. Donc, non Monsieur le Maire ce n'est pas un rapport plus long, mais bien plus pertinent car ce que je viens de vous citer tient en une page format A4 et non dans des dizaines de pages et il ne faut pas des heures pour pouvoir les analyser !

En conclusion, nous approuvons ce rapport en souhaitant donc que dès 2012 votre rapport intègre un tableau de synthèse de ces différents indicateurs. Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport est une première, c'est un rendez-vous obligatoire désormais et il nous donne l'opportunité, aujourd'hui, de faire le point sur la politique de développement durable de la Ville.

Ce rapport ne nous convainc pas de votre ambition. Vous cherchez, en fait, à démontrer que la Ville déploie beaucoup d'actions alors qu'en fait vous ne réalisez que le minimum légal.

Vous cherchez aussi à surfer sur cette vague du développement durable en vantant les mérites d'actions et en leur donnant des vertus de développement durable alors qu'elles ne reflètent pas cette préoccupation mais relèvent, par exemple, de la politique de la Ville.

Mais il est vrai que le terme de développement durable est fourre-tout et permet une grande souplesse d'interprétation.

Cet habillage masque pour nous un manque de créativité, d'innovation de votre part en matière de développement durable.

En réalité, lorsqu'on analyse la politique de la Ville en la matière aujourd'hui, vous êtes pour le moment plus dans l'application des normes, comme celles concernant l'énergie dans les bâtiments. Normes qui s'imposent et n'expriment aucunement un choix politique de notre Collectivité. Autre exemple, alors que la première école à énergie positive en France a été inaugurée il y a 4 ans déjà, en novembre 2007, le premier bâtiment public à énergie positive de la ville (le groupe scolaire Victorien Sardou) ne verra le jour qu'en 2014, dans 2 ans ! Lyon a, dans ce domaine là, pris du retard.

Alors, vous allez nous sortir l'exemple du Confluent qui vous sert beaucoup de vitrine mais ce n'est pas un quartier totalement précurseur en matière de développement durable. Lyon n'a pas inventé les éco-quartiers !

Le Grand Lyon, qui porte le Plan Climat et l'Agenda 21, a, dans le cadre de ses compétences, un rôle majeur à jouer en matière d'environnement et de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

L'approche climatique doit être envisagée à nos yeux à travers toutes les politiques publiques dès leur lancement. A cet égard, il serait intéressant de connaître le bilan CO² de la nouvelle organisation de transport « Atobus » et plus généralement, de la politique des déplacements dans notre agglomération. On peut en effet être sceptique sur ses gains potentiels en gaz à effet de serre quand on voit à côté des voies vides de bus en site propre, des files de voitures largement embouteillées.

Chaque niveau de Collectivités territoriales a en effet un rôle à jouer. De nombreuses autres Communes de l'agglomération se sont lancées dans des démarches complémentaires obligatoires, comme la mise en place d'un agenda 21.

La Ville de Lyon peut prendre des initiatives comme, par exemple, impulser des démarches éco-responsables. Elle a commencé avec le label commerce équitable. Elle doit aller plus loin. Pourquoi ne pas essayer d'introduire des critères d'éco-conditionnalité dans les subventions octroyées par la Ville ? Pourquoi ne pas soutenir plus activement les nouvelles formes de commercialisations ?

Les circuits courts, par exemple, permettent un rapprochement entre producteurs et consommateurs. Voilà une belle action de développement durable qui en mérite bien l'appellation.

La valorisation des circuits courts est aujourd'hui insuffisante. Nous souhaitons une meilleure collaboration avec les producteurs locaux de l'agriculture périurbaine.

Deux idées parmi d'autres mais elles sont nombreuses. Lyon, c'est notre conviction, peut innover dans ce domaine. Elle doit faire plus et ne pas se contenter de réagir et d'appliquer les normes minimales.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous avons donc l'occasion d'examiner le premier rapport sur la situation de la Ville de Lyon en matière de développement durable. Ce rapport est une obligation faite aux communes de plus de 50 000 habitants par la loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle 2. Cela marque une étape majeure et un engagement important pour le développement durable.

La lecture de ce rapport montre à la fois le cap formidable qui est franchi sur tous les domaines et que les lois Grenelle ont permis de franchir. Pas seulement sur la partie climatique mais, comme vous l'avez rappelé, sur la biodiversité, sur la cohésion sociale et sur les actions qui

sont menées au service des hommes et des femmes qui sont dans notre agglomération.

Pour notre agglomération, c'est surtout au niveau du Grand Lyon que le suivi des actions en matière de développement durable s'opère, notamment à travers l'Agenda 21 et le Plan climat. Pour autant, il était indispensable que chaque commune puisse évaluer et définir sa propre stratégie sur les domaines qui dépendent directement d'elle. Jusqu'alors, la Ville de Lyon, comme beaucoup d'autres communes de France, se contentait d'actions ponctuelles, sans réelle stratégie d'ensemble, laissant souvent à l'intercommunalité le soin d'un pilotage global mais incomplet.

Avec les lois Grenelle et grâce à cette mesure, nous sommes dans l'obligation de définir une stratégie d'ensemble. Nous avons d'ailleurs voté l'année dernière une délibération par laquelle la Ville de Lyon prend l'engagement d'atteindre l'objectif dit des 3 x 20, objectifs que nous devons à la présidence française de l'Union européenne et à l'action du Président Nicolas Sarkozy.

Pour atteindre ces objectifs, il faut savoir d'où l'on part. Il faut donc avoir une phase de diagnostic importante et nécessaire qui permettra de bâtir un calendrier d'actions et pour chacune de ces actions, des indicateurs nous permettant de mesurer le chemin parcouru.

En matière d'énergie, le bilan énergétique a été réalisé en 2009 et a permis en partie des avancées.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre – lui aussi issu de la loi portant engagement national pour l'environnement – a été lancé par la Ville en 2010. Il devrait être connu d'ici la fin de l'année. Il sera très certainement une excellente base à l'action car on ne compte pas pour compter mais on compte pour savoir. Quand on sait, cela permet d'agir.

Dans tous les autres domaines, celui de la cohésion sociale, la biodiversité et l'ensemble des autres secteurs du développement durable, il faudra procéder au même travail de synthèse et aux mêmes diagnostics de façon à ce que nous puissions mesurer le chemin parcouru au fil des ans.

Pour faire cela, il est indispensable d'être bien informé et bien formé. De ce point de vue là, la formation et le réseau des correspondants au sein de la Ville de Lyon est une bonne chose tout comme les séquences de formation qui sont effectuées par l'ADEME. L'une d'entre elles était mentionnée dans le rapport sur le développement durable.

On le voit donc, ce rapport ne doit pas être un rapport de plus, quelle que soit sa taille ou sa longueur, il doit être surtout un rapport utile qui va nous obliger à gagner en cohérence et qui va nous permettre de mettre en place un calendrier concret et mesurable.

Cela a donc deux conséquences importantes :

- Il va falloir mieux lier et coordonner les actions qui seront menées entre la Ville de Lyon et les autres acteurs. Le Grand Lyon, bien sûr, qui a un certain nombre de compétences dans ce domaine là mais aussi le SYTRAL sur le domaine des transports mais également l'ensemble des autres acteurs issus du monde économique, sportif, culturel, social, associatif...

- Il va falloir faire de ce rapport un outil de pilotage, un document de suivi de notre action en matière de développement durable. L'articulation entre les différents documents sera un exercice complexe mais indispensable au bon suivi de l'action.

C'est une tâche passionnante qui s'ouvre devant nous. La Ville de Lyon, grâce aux lois Grenelle, va s'engager sur ce chemin là et nous sommes très heureux de faire partie de la majorité présidentielle qui a porté cette ambition qui se traduit aujourd'hui localement.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, « *Les êtres humains sont au cœur des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature* ». C'est l'article 1 de la déclaration de Rio. Mais c'est en 1987 que la Commission mondiale sur l'environnement et le développement officialise le terme de « développement durable ». La croissance quantitative doit laisser la place à une croissance qualitative.

Depuis, ce projet s'est enrichi et le concept commence à s'intégrer dans la société et est parfois bien avancé, notamment dans notre ville puisque ce soir, ce dossier très important nous fait un diagnostic et un questionnement précis de la situation. Depuis sa finalité, d'autres expériences, d'autres progrès ont vu le jour.

Nous reconnaissons et saluons l'ampleur et la qualité de ce travail mais nous voudrions en ce qui concerne le Groupe GAEC, mettre particulièrement l'accent sur le pilier 4, le pilier démocratique qui se fonde sur une participation active du citoyen. En effet, la cohérence entre l'économique, le social, l'environnemental passe par un débat entre les gens qui n'ont pas nécessairement la même vision du monde.

Pour progresser, il faut faire exister ces débats. Dans notre ville, la démocratie participative est bien implantée grâce aux Conseils de quartier, aux Comités d'intérêt locaux, aux Commissions extra municipales, etc... Appuyons-nous sur ces instances pour réfléchir ensemble à la manière de faire participer nos concitoyens au projet. La démarche du développement durable ne peut prendre sens qu'en se fondant sur des pratiques démocratiques génératrices de dynamiques d'acteurs, donc susceptibles de créer les espaces publics nécessaires à l'exercice de la

citoyenneté. Aucun changement profond et durable ne sera obtenu sans la participation de tous les acteurs de la société.

Le fait que ce rapport soit mis en ligne sur le site de la Ville implique, et c'est prévu, sa mise à jour et il est intéressant que notre assemblée en discute une fois par an, ce qui permettra non seulement une information complète de nos actions, une évaluation et un suivi de la démarche, mais aussi signifiera l'importance et la reconnaissance données par notre municipalité à ces actions.

Pour conclure, et au nom du Groupe GAEC, je dirai que si le développement durable ne se décrète pas, il se négocie : cela implique nécessairement une nouvelle façon d'exercer notre responsabilité d'élu. « C'est bien d'une nouvelle éthique qu'il s'agit qui doit amener chacun des décideurs à évaluer ses décisions à l'échelle des répercussions qu'elles peuvent entraîner pour l'ensemble de la planète. »

Vous aurez reconnu, Monsieur le Maire, la première phrase de votre discours inaugural lors des Dialogues pour la Terre.

M. LE MAIRE : Extraordinaire ! Très belle phrase d'ailleurs !

Mme PERRAUD Mychèle : Avec ces remarques, nous voterons favorablement ce rapport.

Mme ROURE Martine : Monsieur le Maire, chers Collègues, en introduction de mon propos je voudrais rappeler qu'un peu plus d'un an après la promulgation de la loi d'engagement national pour l'environnement, si l'on additionne les décrets déjà publiés, ceux examinés par la Conseil d'Etat et ceux qui ont été pris dans les dernières semaines, le total atteint 51 sur 199. Rappelons que dix huit mois étaient prévus pour la publication de tous les décrets nécessaires. Il ne reste que quelques mois et le silence est encore plus gênant sur les moyens financiers nécessaires.

Dans le domaine de la santé environnementale et de la gestion de déchets, la loi devrait renforcer les dispositifs de protection des habitants face aux diverses nuisances sonores, radioélectriques et lumineuses, et elle devrait améliorer le cadre juridique applicable aux circuits de valorisation et d'élimination des déchets. Prises dans leur ensemble, les dispositions de la loi en matière d'urbanisme sont une transposition de la directive européenne de 2009 en matière d'énergie renouvelable.

En effet, cette directive impose aux états membres de recommander aux collectivités locales de veiller à l'installation d'équipements et de systèmes utilisant de l'énergie provenant de sources renouvelables lors de la planification, de la conception, de la construction et de la rénovation d'espaces industriels ou résidentiels et ce, y compris au moyen de documents d'urbanisme.

Je salue la volonté de Mireille Roy et de Françoise Rivoire qui souhaitent mettre en face de chaque objectif une feuille de route crédible sur le long terme pour l'ensemble des acteurs de notre Ville. Il reste à espérer que le développement durable ne soit plus un sujet de discussion et encore moins de polémique, mais qu'il fasse partie de notre vie et de notre mode de pensée ; nous ne pouvons attendre les catastrophes pour agir.

Les citoyens doivent savoir que les faits et gestes personnels ont une répercussion collective. Il s'agit de répondre à quelques questions essentielles : comment faire - 20 % de CO² dans les transports à l'horizon 2020 ? Comment faire - 38 % de consommation énergétique dans le bâti existant ? Comment faire pour doubler notre production d'énergies renouvelables en douze ans ?

Ces réponses, nous les trouverons ensemble mais avec nos concitoyens. Tout le monde doit s'y mettre et c'est là que nous pouvons avoir une influence au plus près de nos habitants. Nous montrons dans notre ville que nous avons une certaine idée de la qualité de vie, de la proximité, de la solidarité, et avec le Maire et ses Adjointes nous pouvons avoir la capacité de nous organiser démocratiquement pour les réaliser. Nous pourrions ainsi rendre à nos concitoyens les bénéfices économiques mais aussi sociaux de notre mutation écologique.

Nous savons bien tous et toutes que nous avons le devoir de laisser aux générations futures des sols fertiles, une eau de qualité, un air pur, une biodiversité riche, un climat soutenable et des ressources énergétiques durables. La Ville de Lyon n'a pas attendu la loi pour engager ce travail, mais la tâche sera rude et nous aurons besoin de tous, mes chers Collègues.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)